



FFvolley

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025/2026 COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FÉDÉRAUX

Président : Benjamin SCHLICKLIN

Membres (2025-2028) : Benoît BEZU / Perrine BLONDEAU / Alain CALDARELLA / Philippe MANIEL / Thibault PORTALEZ / Guilhem ROUSSIGNOL / Robert VINCENT

SAISON 2024/2025 – ELEMENTS DEFINITIFS

La CACCF s'est réunie 13 fois au cours de la saison 2024/2025, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ **Réunion télématique du 3 au 5 septembre 2024**

La Commission a analysé la situation financière du RENNES ETUDIANTS CLUB dont l'équipe masculine avait été reléguée en championnat Elite au terme de la saison 2023/2024, et a notifié ses préconisations et sa décision.

➤ **Réunion télématique du 18 au 19 septembre 2024**

La Commission a analysé la situation financière de l'ASUL LYON VOLLEY-BALL, suite à l'engagement du club en championnat Elite pour la saison 2024/2025, et a notifié ses préconisations et sa décision.

➤ **Réunion télématique du 21 au 24 octobre 2024**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 2 décembre 2024**

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
- SENS VOLLEY 89

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. La Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant le VBC CHALON SUR SAONE et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion télématique du 17 au 19 décembre 2024**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, également afin de recruter un joueur en tant que joker médical pour pallier la blessure d'un autre joueur, et pour obtenir l'avis de la CACCF pour une demande d'homologation de ce nouveau contrat travail. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

Après sollicitation de la CFSR, la CACCF s'est également prononcée sur une demande d'homologation de contrat supplémentaire concernant un club placé sous encadrement de masse salariale. Après étude du dossier et constat de l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, la CACCF a transmis un avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 23 décembre 2024**

La Commission a analysé la situation financière de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, du VBC CHALON SUR SAONE, du VINCENNES VOLLEY CLUB et du VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL, et a notifié ses préconisations et décisions à ces quatre clubs.

➤ **Réunion télématique du 15 au 17 janvier 2025**

Un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer un nouveau contrat de travail pour un joker médical. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

Un autre club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer un nouveau contrat de travail pour un joker médical et d'intégrer une éventuelle hausse des minimas salariaux. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 13 au 14 février 2025**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

➤ **Réunion télématique du 20 au 25 février 2025**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et la CACCF a fait droit à sa demande.

Un deuxième club a également réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et la CACCF a fait droit à sa demande.

Un troisième club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et d'intégrer l'ensemble des éléments salariaux du collectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion télématique du 20 au 21 mars 2025**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

Réunion plénière de la DNACG du 21 février 2025

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au nouveau siège de la FFvolley.

Au cours de cette réunion, la CACCF a présenté les règles relatives au fonds de réserve, et les modifications réglementaires du Règlement de la DNACG.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2023/2024.

Formation « Objectif Elite » du 17 avril 2025

S'il était prévu dans un premier temps de faire cette formation en présentiel au siège de la FFvolley en raison de la complexité du sujet et de la durée de la formation, il a été finalement décidé de la dispenser par visioconférence afin d'optimiser la participation des clubs.

Cette formation est donc organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2024/2025 et également auprès des clubs actuellement présents au sein des championnats Elite de la saison 2024/2025. Cette formation a été ouverte à l'ensemble des clubs en raison du retour et du souhait partagés desdits clubs de pouvoir participer à celle-ci et à bénéficier d'une aide sur la compréhension des attentes de la CACCF.

La formation est donc organisée le 17 avril 2025 de 9h00 à 13h00.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés.

➤ **Réunion par visioconférence du 2 au 3 juin 2025**

La Commission a auditionné deux clubs :

- VOLLEY-BALL ROMANAIS
- AVIGNON VOLLEY-BALL

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite ou souhaitant y accéder. Suite à cette réunion, la Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant l'ASS SPORTIVE DE MONACO, le LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION, le QUIMPER VOLLEY 29 et l'UGSI VOLLEY SEINE OUEST et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 20 juin 2025**

La Commission a analysé la situation financière des clubs évoluant en championnats Elite ou souhaitant y accéder. Suite à cette réunion, la Commission a décidé de reporter une nouvelle fois sa délibération concernant LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION, et a notifié ses préconisations et décisions aux clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 8 juillet 2025**

La Commission a analysé la situation financière d'un club évoluant en championnat Elite. Suite à cette réunion, la Commission a décidé a notifié ses préconisations et décisions à ce club Elite.

Rapport CACCF 2023/2024

La CACCF a publié un rapport reprenant les éléments 2023/2024. L'objectif de ce rapport est de permettre aux clubs évoluant ou accédant aux championnats Elite de disposer d'un maximum d'informations et de leurs donner des éléments de négociations vis-à-vis de leur collectivités territoriales, partenaires, mécènes...

Cette année, le rapport a été publié tardivement, au mois de décembre, en raison de la réalisation d'une analyse approfondie visant à comparer les budgets des clubs Elite de la division Access et de la division dite classique.

Les informations ayant été entièrement recueillis pour la saison 2024/2025, le rapport de la CACCF pour la saison 2024/2025 est en cours de rédaction.

SAISON 2025/2026 – ELEMENTS ARRETES AU 15 AVRIL 2026

La CACCF s'est réunie 13 fois au cours de la saison 2025/2026, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ **Réunion télématique du 18 septembre 2025**

Quatre clubs ont sollicité une augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de permettre l'homologation de l'ensemble de leurs contrats de travail de joueurs ou joueuses professionnels. À l'issue de la réunion, la CACCF a émis un avis favorable pour trois clubs, transmis à la CFSR.

En revanche, pour un club, la Commission a fixé un encadrement de masse salariale imposé et a rendu un avis partiellement favorable, en refusant l'homologation de deux contrats de travail.

➤ **Réunion télématique du 3 octobre 2025**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF concernant une nouvelle demande d'homologation de contrat de travail émanant d'un club ayant précédemment reçu un avis négatif. Après examen, la CACCF a constaté que l'un des contrats pouvait finalement être homologué, compte tenu de l'augmentation de l'encadrement de la masse salariale fixée à un niveau plus élevé par le Conseil Supérieur.

➤ **Réunion par visioconférence du 2 décembre 2025**

La Commission a analysé la situation financière des clubs évoluant en championnats Elite et a notifié ses préconisations et décisions aux clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion télématique du 3 au 4 juin 2025**

Un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer deux nouveaux contrats de travail. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 22 au 23 décembre 2025**

La Commission a analysé la situation financière d'un club évoluant en championnat Elite et a notifié ses préconisations et décisions à ce club Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 8 janvier 2026**

Deux clubs ont fait une demande d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer des nouveaux contrats de travail pour un joker médical. La CACCF a fait droit à la demande des club et a transmis des avis positifs à la CFSR.

Réunion plénière de la DNACG du 22 janvier 2026

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au siège de la FFvolley.

Au cours de cette réunion, la CACCP a présenté les modifications réglementaires souhaitées du Règlement de la DNACG.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2024/2025.

Formation « Objectif Elite » du 13 avril 2026

Cette formation est organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2025/2026 et également auprès des clubs actuellement présents au sein des championnats Elite de la saison 2025/2026.

La formation a été organisée le 13 avril 2026 de 9h00 à 12h00.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés.

Par ailleurs, une intervention du COSMOS a été réalisée auprès de ces clubs afin de présenter les dispositifs d'accompagnement proposés, ainsi que les modalités d'adhésion dont bénéficient les clubs Elite via la FFvolley.

Objectifs pour la saison prochaine

La Commission entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et réglementaire de contrôle.

Benjamin SCHLICKLIN
Président de la CACCF

